

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'OS-MARSILLON

A 2023/S02/D05

Séance du 30 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le trente mars à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Mme Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Anne-Marie TRINQUIER (pouvoir M. Serge ARRIEULA).

M. Jean-Jacques ARREGLE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jérôme TOULOUSE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 30 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	55 305.43
- Un excédent reporté de :	352 387.58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	407 693.01
- un déficit d'investissement de :	48 961.53
- un déficit des restes à réaliser de :	6 700,00
Soit un besoin de financement de :	55 661.53
- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	407 693.01
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	55 661.53

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

352 031,41

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT

48 961.53

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15
Membres présents : 14
Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : 24 mars 2023
Affichage le 30 mars 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jérôme TOULOUSE

